



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Arrêté

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS, CHANCELIER DES UNIVERSITES,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

VU le décret n° 82-453 du 28 mai 1982, modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique,

VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

VU l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale,

VU l'arrêté du 1^{er} décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'Education nationale,

VU les résultats du scrutin du 27 novembre au 4 décembre 2014 aux élections des représentants des personnels au Comité technique académique de l'académie d'Amiens,

VU les propositions :

- du secrétaire académique de la FSU (4 sièges)
- du secrétaire académique de la FNEC-FP-FO (1 siège)
- du secrétaire académique de l'UNSA Education (1 siège)
- du secrétaire académique du SGEN-CFDT (1 siège)

SUR proposition du secrétaire général de l'académie,

Arrêté

Article 1er : La composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'académie d'Amiens fixée par arrêté rectoral en date du 18 octobre 2016 est modifiée comme suit :

Représentants des personnels :

Suppléants :

- Au lieu de : Madame Hélène L'HÖSTE, conseillère principal d'éducation au lycée Condorcet à Méru (SGEN-CFDT)
- Lire : Madame Sylvia MARIÉ, professeur de lycée professionnel au lycée polyvalent Léonard de Vinci à Soissons (SGEN-CFDT)

Article 2 : Compte tenu de ces modifications, la composition actuelle du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique s'établit comme suit :

a) Représentants de l'administration

- Madame le Recteur ou son représentant – président
- Monsieur le secrétaire général adjoint de l'académie, directeur des ressources humaines ou son représentant

b) Représentants des personnels

Titulaires :

- Madame Michèle CHEVALLIER, professeur certifié au collège Max Dussuchal de Villers-Cotterêts (FSU)
- Monsieur Guy FRIADT, professeur certifié au lycée Marie Curie à Nogent-sur-Oise (FSU)
- Monsieur Bernard GUEANT, secrétaire administratif de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur au rectorat d'Amiens (FSU)
- Madame Hélène ALLANIC, professeur des écoles à l'école d'Alaincourt (FSU)
- Monsieur Michel MARQUET, professeur certifié de technologie au collège Jean Moulin à Moreuil (FNEC-FP-FO)
- Monsieur Thierry GRAF, chargé d'enseignement d'EPS au collège Marcel Pagnol à Vermand (UNSA Education)
- Monsieur Bernard GRIFFON, professeur de lycée professionnel au lycée professionnel Montaigne à Amiens (SGEN-CFDT)

Suppléants :

- Monsieur Hervé LE FIBLEC, professeur certifié au lycée Félix Faure à Beauvais (FSU)
- Madame Vanessa VULLIEZ, professeur agrégé au lycée Jean Racine à Montdidier (FSU)
- Madame Valérie VAIREAUX, infirmière au lycée Louis Thuillier à Amiens (FSU)
- Madame Delphine BOURBIER, directrice de l'école primaire publique Le Moustier à Froissy (FSU)
- Madame Ingrid DELPLACE, professeur des écoles à l'école élémentaire Gérard de Nerval à Creil (FNEC-FP-FO)
- Monsieur Christian DAHENNE, attaché d'administration d'Etat au collège Jean de la Fontaine à Crépy en Valois (UNSA Education)
- Madame Sylvia MARIÉ, professeur de lycée professionnel au lycée polyvalent Léonard de Vinci à Soissons (SGEN-CFDT)

c) Conseillers techniques

- Madame le docteur Maryse BURGER, médecin conseiller technique académique et/ou Madame le docteur Véronique PODVIN, médecin de prévention
- Monsieur Lionel LE DRIANT, conseiller de prévention académique
- Madame Christèle DINGEON, conseillère technique de service social

d) Inspecteur santé et sécurité au travail

- Madame Nathalie BURY

Article 3 : Pour chaque réunion du comité, le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité.

Article 4 : La présente composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'académie d'Amiens prendra fin au plus tard le 31 décembre 2018.

Article 5 : Le secrétaire général de l'académie d'Amiens est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 29 novembre 2016

Valérie CABUIL